



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 février 2017

DÉLIBÉRATION N°2017-013

OBJET : APD modifié de l'espace du moulin

En exercice : 22
Membres
Présents(s) : 20
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Le treize février deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Christian VEILLAT, Michèle QUENNEVAL, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Christine BLANCHOT, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE, Axelle BONNIN

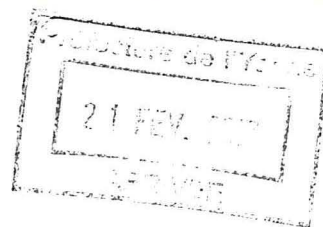
Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Roger BUFFAUT à Michel DUCROUX, Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Crescent MARAULT

Le ou les membres absent(s) :

Roger BUFFAUT, Bénédicte NASTORG LARROUTURE

Secrétaire de séance : Madame Christiane GALLON



Sur le site de l'espace du moulin il est prévu :

- 1) De réhabiliter le bâtiment existant en installant
 - La bibliothèque municipale au rez de chaussée pour la partie accessible au public et à l'étage pour la partie technique et réserve
 - En créant un logement destiné à la location à l'étage
- 2) De construire un nouveau bâtiment qui accueillerait :
 - Au rez de chaussée un espace tertiaire destiné à la location
 - Deux logements également destinés à la location à l'étage.
- 3) De créer les garages et parking nécessaires à cet ensemble

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le nouvel APD dont le montant s'établit à 1,16 M d'euros HT hors maîtrise d'œuvre et parking,
- D'autoriser monsieur le maire à réaliser les demandes de subventions auprès de l'Etat, du conseil régional, du conseil départemental, de la communauté d'agglomération,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout les documents nécessaire à la réalisation de ce projet.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.



Le Maire

Crescent MARAULT